



Quoi de neuf à Saint-Lambert-des-bois janvier 2022

Spécial PLU (Plan local d'urbanisme)

En septembre dernier, nous avons souhaité modifier le PLU et nous avons créé une commission spécifique afin d'étudier les modifications souhaitables et les proposer au Conseil municipal. Nous avons aussi décidé d'ouvrir une concertation avec l'ensemble des habitants avant une réunion publique pour écouter et inclure les propositions qui semblent pertinentes.

Pour cela nous avons ouvert :

- une adresse mail : plu@saintlambertdesbois.fr à laquelle vous pouvez envoyer vos commentaires.
- Un registre en mairie.
- Deux sessions de rendez-vous auxquels vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès du secrétariat de la mairie afin de présenter vos demandes. Ces réunions se tiendront le 31 janvier et le 21 février à partir de 20 heures.

Dans le respect du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) quelles sont nos premières approches ?

Nous souhaiterions :

- Remodeler et préciser les OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) du village ;
- Augmenter les distances de constructions entre les parcelles. Actuellement elle est de 0 à 4 m selon les zones ;
- Préciser et modifier les possibilités d'emprise au sol des constructions ;
- Mettre de la souplesse dans les règles d'agrandissement en zone N ;
- Préciser la notion de sauvegarde de nos murs. Actuellement les murs de la commune sont protégés sauf en cas de construction à l'intérieur des parcelles concernées ;
- Préciser les règles dans les zones UX. Actuellement il n'y a pas de règles d'emprise au sol et de hauteur pour ces zones.
- Préciser la zone inconstructible le long du Rhodon.
- Supprimer la zone du projet de la STEP ;
- Mettre en place un permis de végétaliser ou d'abattre des arbres ;
- Faciliter la possibilité de certains travaux comme ceux sur les clôtures. Par exemple, actuellement il n'est pas possible de clôturer un terrain agricole autrement qu'avec une clôture rigide sur soubassement béton ;
- Voir comment il serait possible d'inclure des panneaux photovoltaïques dans les constructions ;

Le planning est le suivant :

- Concertation : de janvier à février
- Elaboration des modifications et consultation des parties prenantes : de mars à juin
- Enquête publique : septembre
- Vote définitif : octobre ou novembre.
-

La Mairie

Rappel : une permanence est assurée les samedis matin de 10h30 à 12h00 par le maire et ses adjoints.

La mairie est ouverte :

lundi mardi jeudi de 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h00.

le mercredi de 17h00 à 19h00.

La mairie sera fermée pendant les vacances scolaire de Noël.

Illiwap : une petite [application](#) pour votre smartphone, qui vous permet d'être informé rapidement sur ce qui se passe à Saint-Lambert

Mairie de Saint-Lambert-des-Bois
13 rue de Port royal
78470 Saint-Lambert-des-Bois



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie St Lambert.

[Se désinscrire](#)



© 2021 Mairie St Lambert